

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification d'information déclarée dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique ORTUS

de la société **NICHINO EUROPE LTD**
enregistrée sous le n°2019-6375

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

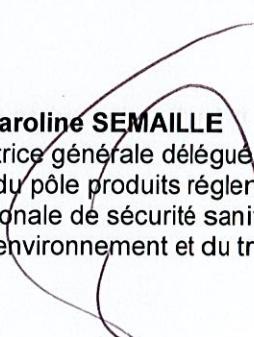
Informations générales sur le produit

Nom du produit	ORTUS
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	NICHINO EUROPE LTD 5 PIONEER COURT, VISION PARK HISTON, CB24 9PT CAMBRIDGE Royaume-Uni
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	51,2 g/L - fenpyroximate
Et	dont l'origine est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	9600376
Numéro d'AMM	9600376
Fonction	Acaricide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort le,

23 JAN. 2020


Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)